

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 4105 portant nomination d'un membre du Conseil de la Monnaie du Territoire français des Afars et des Issas.

n° 4105

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
27 février 1975

Numéro JO  
n° 6 du 25/03/1975

Date du numéro  
25 mars 1975

### VISAS

Le Ministre de l'Economie et des Finances, Vu l'article 38 de la loi du 3 juillet 1967 portant statut du Territoire français des Afars et des Issas.

**Vu** l'article 1er du décret no 74-391 du 8 mai 1974 portant modification de l'article 6 du décret no 49-377 relatif au régime de l'émission en Territoire français des Afars et des Issas.

**Vu** l'arrêté du 27 mars 1973 portant nomination d'un membre du Conseil de la Monnaie en Territoire français des Afars et des Issas.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

—M. Jean Froment, Haut-Commissaire adjoint du Territoire français des Afars et des Issas, est nommé membre du Conseil de la monnaie du Territoire français des Afars et des Issas en remplacement de M. Robert Gauger.

#### Art. 2

—Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République Française et au Journal officiel du Territoire français des Afars et des Issas.

**Le ministre de l'Economie et des Finances** Pour le Ministre et par délégation, « Le directeur du Trésor, de LAROSIERE.